

Assemblée générale ordinaire du 10 août 2025

Procès-Verbal

1. Ouverture et salutations

La présidente Madame Noëlle Duc ouvre cette 10^{ème} assemblée générale et constate qu'elle a été convoquée dans les formes et délais conformes aux statuts de l'Association, et salue la présence des amis de l'Arnouva ayant répondu à l'invitation à l'AG 2025.

Se sont excusés : Monique Robyr, Michel Theler, Nicole Theler, Ian Robyr, Patrick Robyr, Philippe Robyr, Samuel Theler, Katia Robyr, Sabrina Foucher, Andrée Robyr, Corine et Dominique Moix-Duc, Marion Curdy, Arielle Cordonier

1. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'a été soumise au comité avant l'assemblée. Aucune modification n'est demandée par les membres présents.

2. Contrôle des présences

26 membres sont présents pour cette dixième assemblée générale.

3. Adoption du PV de l'AG du 11 août 2024.

Le PV est approuvé sans remarques.

4. Rapport de la présidente

Pour cette 4^{ème} année de présidence nous nous sommes rencontrés à quelques reprises avec le comité,

Une sortie a été organisée le vendredi 27 septembre avec une visite de la nouvelle digue avec présentation de Laurent Bagnoud et Daniel Robyr puis visite du tunnel du Mont-Lachaux, du répartiteur des 3 communes et la station de potabilisation accueilli par Joaquim Figueiredo. Cette soirée a eu lieu le 27 septembre 2024

Le vin chaud a eu lieu le dimanche 9 février 2025 au mayen d'Isaïe Duc.

Une nouvelle convention a été proposée par Vail. Nous revenons sur ce point ci-dessous.

Le comité s'est également rencontré pour organiser cette assemblée ainsi que la raclette qui suit.

Une nouvelle lettre a été envoyée pour continuer l'opposition au projet du restaurant panoramique. Les garanties concernant la circulation durant les travaux et après n'ont pas été fournies.

5. Lecture des comptes

Les recettes pour 2024 se montent à 1'010 CHF et les dépenses à 938.65, CHF. Le bénéfice de l'année se monte donc à 71.35 CHF. Les cotisations payées d'avance représentent 100 CHF.

Le total du bilan s'élève à 7241.29 CHF.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Yves-Roger procède à la lecture du rapport de vérification des comptes effectués par Sabrina et Joël.

7. Décharges aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes

L'unanimité de l'assemblée accepte les comptes 2024 et donne décharge aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes.

8. Elections statutaires

Le comité actuel reste volontiers à disposition mais laisse volontiers la place à qui le désire. Personne ne se manifeste, Le même comité reste donc en place

Les contrôleurs de comptes Restent Sabrina Foucher et Joël Cordonier.

9. Admissions - Démissions – exclusions – décès

Admissions : Claude Praplan, Lara Belloti, François-Joseph Rey, Emmanuel Charpin

10. Divers

Activités 2025-2026 :

- Activité proposée :
 - Une visite de l'alpage sera organisée.
 - Éventuellement visite avec CMA
- vin chaud : pour 2026, il aura lieu chez les Theler le lundi de Pâques en principe, Les informations suivront en temps voulu.
 - 2027 chez Roselyne (Oscar Duc)
 - 2028 Celia
- AG le 9 août 2026

Voici l'adresse du site de l'AMA que Stéphane a créé. Toute info, correction peut lui être envoyé (stephanetheler@yahoo.fr): <http://arnouva.ch/>

- Livre sur la récolte à dispo chez Gene, nous la remercions pour son travail.
- Le livre sur le tunnel du Mont-Lachaux est à disposition.
- Alain Cordonier remercie le comité
- Route côté est : attente des nouvelles de Patrick Rey. Proposition de fraiser par Reprod (idée de Yann) ; les propriétaires concernés seront contactés.
- Manu demande de se servir des légumes du jardin.
- Remerciements : Alexandre Lagger et Sandra Bagnoud pour la pelouse, Stéphane Robyr pour les fromages et les réviseurs de comptes, Sabrina et Joël. Nous remercions également l'ACCM pour la mise à disposition des tentes et tables. Stéphane Theler pour le site internet

Cette année un accompagnement musical a été organisé pendant l'apéro. Nous remercions Romain Duc pour son animation musicale.

Arnouva, le 10 août 2025w

Auteur du PV : Noëlle Duc